



Autorité Nationale chargée des Mesures
Correctives Commerciales (ANMCC)

Avis n° **03**-ANMCC/Av.24

Modifiant l'avis n° 01-ANMCC/Av.24 relatif à l'imposition d'une mesure de sauvegarde définitive concernant les importations de gaines et de sacs tissés en polypropylène.

* * *

La liste des positions tarifaires des produits visés par la mesure de sauvegarde sur les importations de gaines et sacs tissés en polypropylène est la suivante : **39209300, 39209900, 39232100, 39232910, 39232990, 39239000, 39269090, 63051011, 63051012, 63051021, 63053210, 63053220, 63053310, 63053320, 63053321, 63053329, 63053330, 63053910 et 63053920** du tarif des douanes de Madagascar.

Suite à la réunion avec les importateurs en date du 24 juillet 2024, les codes suivants ont été retirés de la liste des produits soumis au paiement de la taxe DAD : **39201000, 39202000 et 39206910.**

Fait à Antananarivo,

07 AOÛT, 2024

LE DIRECTEUR GENERAL

